
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs
Les 7, 8 et 9 décembre 2021, Ottawa (Ontario)**

Résolution n° 19/2021

TITRE : Financement pour les établissements et les étudiants autochtones de niveau postsecondaire

OBJET : Apprentissage tout au long de la vie

PROPOSEUR(E) : Tyrone McNeil, Chef tribal, mandataire, Première Nation de Yale, C.-B.

COPROPOSEUR(E) : John Martin, Chef, Gesgapegiag, QC

DÉCISION Adoptée; 2 objections; 2 abstentions

ATTENDU QUE :

- A. Nos ancêtres ont conclu des traités avec la Couronne du chef de la Grande-Bretagne et de l'Irlande qui dureront aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les eaux couleront.
- B. Nos Nations considèrent l'éducation comme une expérience d'apprentissage tout au long de la vie.
- C. La Couronne voulait utiliser certaines de nos terres et territoires jusqu'à la profondeur d'une charrue pour que ses sujets puissent vivre dans la paix et l'amitié.
- D. La Couronne s'est engagée, dans le cadre de traités, à assurer l'éducation, avec par écrit une référence relative à une école sur chaque terre de réserve visée par un traité.
- E. Le Canada, État successeur, a entrepris dès le début de promouvoir l'éducation des Indiens.
- F. Le système des pensionnats indiens n'a pas respecté le droit à l'éducation prévu par traités.
- G. Depuis 1976, le Canada est partie au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) qui comporte des références propres à l'éducation, notamment :
 - i. Article 13 (1) : Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)

ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

19 – 2021
Page 1 de 3

humaine et du sens de sa dignité, et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de participer effectivement à une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix;

- ii. Article 13 (2) : Les États parties au présent Pacte reconnaissent que, en vue d'assurer le plein exercice de ce droit :
- iii. Article 13 (2a) : L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit pour tous;
- iv. Article 13 (2b) : L'enseignement secondaire sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité.
- v. Article 13 (2c) : L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés, et notamment par l'instauration progressive de la gratuité.

H. Le Canada n'a pas respecté les engagements internationaux pris par la Couronne lors de l'élaboration des traités, ni ses obligations internationales telles que définies dans cette Convention contraignante.

POUR CES MOTIFS, les Chefs-en-Assemblée :

1. Soutiennent l'appel lancé au gouvernement du Canada pour qu'il honore ses obligations en matière d'apprentissage tout au long de la vie en mettant en œuvre les mesures suivantes :
 - a. fournir aux établissements postsecondaires des Premières Nations un soutien financier essentiel adéquat;
 - b. augmenter les fonds destinés aux étudiants de niveau postsecondaire au moyen d'investissements substantiels afin de remédier à l'inégalité historique dans la répartition du financement de l'éducation postsecondaire;
 - c. fournir un financement suffisant pour s'assurer qu'aucun étudiant n'est laissé pour compte et que tous les étudiants qui souhaitent suivre des études postsecondaires disposent du soutien financier dont ils ont besoin pour y accéder;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

19 – 2021
Page 2 de 3

- d. mettre des fonds à la disposition des établissements d'enseignement postsecondaire des Premières Nations pour le soutien structurel des bâtiments et leur entretien;
- e. fournir un financement fondé sur les besoins et défini par les établissements postsecondaires des Premières Nations, comprenant un financement durable et axé sur la croissance;
- f. fournir des fonds suffisants pour remédier au sous-financement historique et chronique des établissements d'enseignement postsecondaire des Premières Nations, afin de soutenir les fonctions, programmes et services que ces établissements ne sont pas en mesure d'offrir;
- g. assurer l'équité salariale au moyen d'un financement opérationnel à long terme;
- h. reconnaître et respecter le leadership des Premières Nations et l'authentification des programmes dans les langues et les savoirs des Premières Nations;
- i. faire des établissements d'enseignement postsecondaire des Premières Nations une priorité en matière de financement et reconnaître le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, en particulier en ce qui concerne les programmes linguistiques;
- j. assurer une reconnaissance réciproque de nos accréditations nationales et internationales.
- k. veiller à ce que le financement de l'enseignement postsecondaire pour les établissements et les étudiants des Premières Nations soit protégé afin qu'il n'y ait pas de diminution ou de perte de ce financement dans les années à venir;
- l. veiller à ce que les investissements au niveau du financement de l'enseignement postsecondaire pour les établissements et les étudiants des Premières Nations englobent pleinement tous les domaines.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

19 – 2021
Page 3 de 3